



Déclarations VSIG



COSTIÈRES DE NÎMES

Mis à jour:
30/07/2014

Ordre chronologique	Déclaration / document	Date limite / délai	Objet	Note	Destinataire	Qui ?	Disponible à l'ODC
1	Demande d'agrément	15 jours de délai de traitement du dossier par FranceAgrimer sont nécessaires		Un agrément doit être demandé pour chaque site disposant d'un N° SIRET distinct, l'agrément peut être demandé pour 1 an (du 1 ^{er} août N au 31 juillet N+1 ou pour une durée de 3 ans du 1 ^{er} août N au 31 juillet N+3). Obligation de mettre en place un système documentaire de maîtrise de la traçabilité tout au long de la chaîne de production (fournisseur compris) et d'apporter la preuve de cette maîtrise	FranceAgriMer	Tout opérateur réalisant le conditionnement d'un vin, la mise à la consommation sur le territoire national d'un vin non conditionné et/ou l'expédition d'un vin non conditionné hors territoire national	Oui
2	Demande de certification	Au plus tard 15 jours avant toute commercialisation	Déclaration des volumes prévisionnels de VSIG à commercialiser	Durée de validité du certificat : à partir de la date de la demande jusqu'au 31 juillet suivant cette demande. En cas de dépassement de volume prévisionnel en cours de campagne, établir un certificat complémentaire	FranceAgriMer	Tout opérateur souhaitant commercialiser des vins en VSIG	Oui
3	Déclaration de volumes commercialisés	Au plus tard le 31 août suivant la demande de certification	Déclaration des volumes effectivement commercialisés en VSIG au cours de la campagne	Formulaire envoyé par FranceAgrimer prérempli sur la base de la demande de certification. La modification des volumes à la hausse n'est plus possible à ce stade. Des frais d'agréments et de certification sont inhérents à cette déclaration	FranceAgriMer	Tout opérateur commercialisant des vins en VSIG	Cf. FranceAgriMer

Attention, ce document constitue une aide au respect des obligations déclaratives, il n'est en aucun cas exhaustif et ne dispense pas l'opérateur de vérifier par lui-même le respect de la réglementation en vigueur